

MARDI 20 JUIN 2017



## INTER-COMMISSION PDIPR – COMPTE RENDU

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Information sur les titulaires des lots d'entretien du réseau PDIPR
- Présentation et validation du réseau PDIPR 2017-2022
- Questions diverses

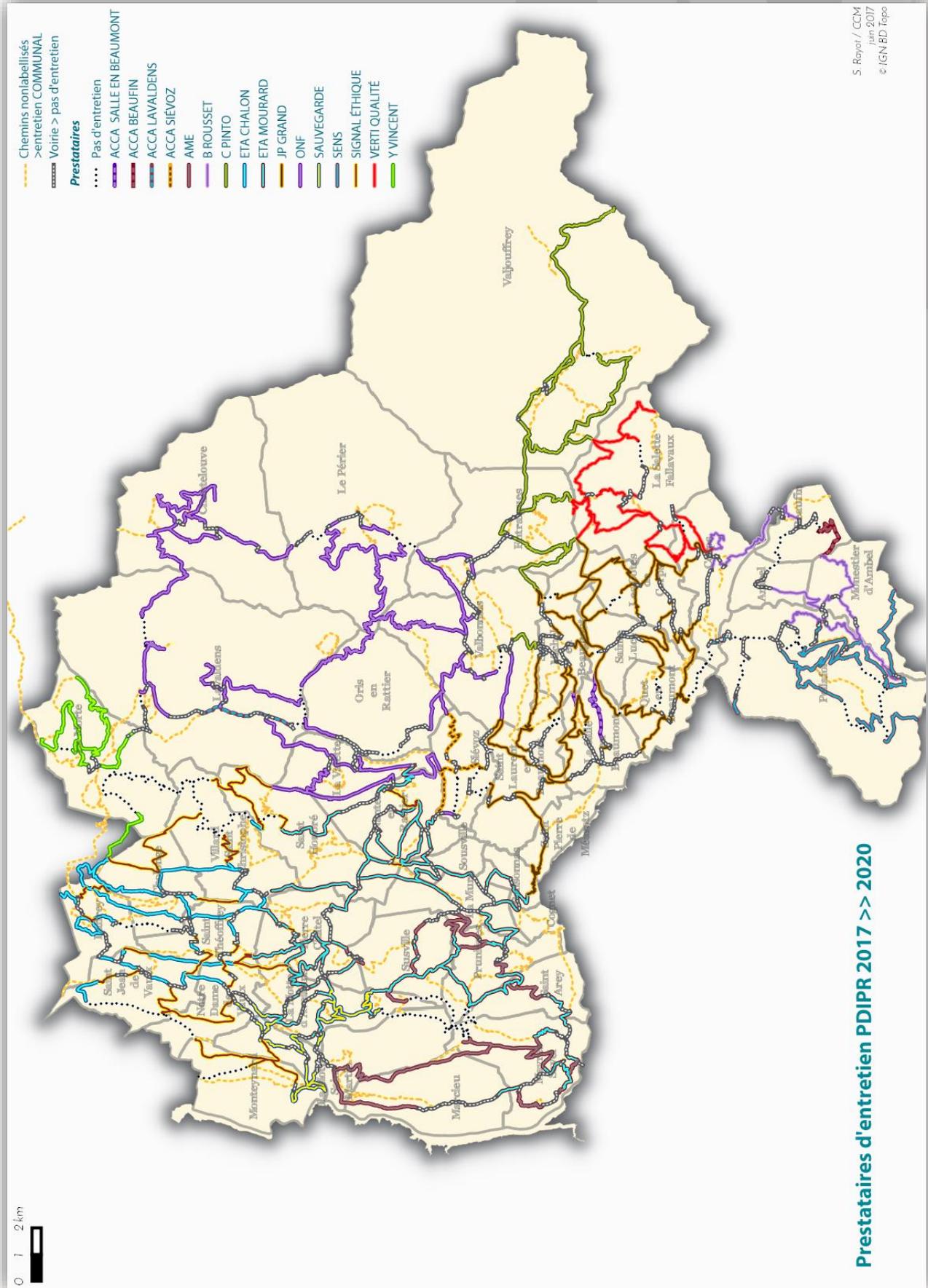
### PRÉSENTS:

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| ✓ Jean Yves BURGUN (Monestier d'Ambel) | ✓ Patrick DARNE (Valbonnais)          |
| ✓ Gérard GUTTERBAUM (Côtes de Corps)   | ✓ Gilda PERRIN (La Salette)           |
| ✓ Bruno KRAMARCZWESKI (Cholonge)       | ✓ Jean Noël LUYAT (Sousville)         |
| ✓ Maxime CROS (Oris en Rattier)        | ✓ Patrick LAURENS (La Mure)           |
| ✓ Richard BATKO (Prunières)            | ✓ Freddy GIRIN (St Honoré)            |
| ✓ Patrick BRUN (Villard St Christophe) | ✓ Georges VALLÉ (Sousville)           |
| ✓ Thierry CASSAGNE (St Jean de Vaulx)  | ✓ Jean François TROUSSIER (St Honoré) |
| ✓ Georges GUIGNIER (La Valette)        | ✓ Fabien MULYK (Vice-Président CCM)   |
| ✓ Mauricette CHAMPOLLION (Entraigues)  |                                       |

### EXCUSÉS:

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| ✓ ND de Vaulx                           | ✓ Serge BESCHI (La Motte d'Aveillans) |
| ✓ Elisabeth MOSTACHI (Quet en Beaumont) | ✓ Eric BALME (St Pierre de Méarotz)   |
| ✓ Christophe LENDAIS (Ponsonnas)        | ✓ Jean Pierre EYMERY (Pierre Châtel)  |
| ✓ Maryse BARTHELEMI (La Valette)        | ✓ Bernard MECKLER (St Théoffrey)      |
| ✓ Luc ROUDET (Valjouffrey)              | ✓ Jean Michel BRUGNERA (Mayres Savel) |

# INFORMATIONS SUR LES TITULAIRES DES LOTS D'ENTRETIEN 2017/2020



La liste des prestataires avec leur contact est donnée aux référents PDIPR présents, ainsi qu'une carte recensant les prestataires intervenant sur leur territoire communal. Ces informations sont synthétisées sur la carte ci-dessus.

***Le détail par Commune, la liste des prestataires ainsi que le présent Compte rendu sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes : <https://www.ccmatheysine.fr>***

***.Cliquer sur "accès privé", en bas de la page d'accueil.***

***.Choisissez la catégorie "PDIPR"***

***.Mot de passe: 38350pdipr (en minuscules)***

***.Cliquer sur "télécharger" en dessous du fichier qui vous intéresse***

***.Choisissez soit "ouvrir le fichier", soit "enregistrer le fichier"***

*Cette section "téléchargements" sera nourrie au fur et à mesure du temps, vous pourrez y trouver toutes les informations dont vous avez besoin, n'hésitez pas à me faire des suggestions sur les infos utiles...*

Le principe de l'appel d'offre retenu lors de la dernière inter-commission est rappelé :

- ➔ Obligation de résultat faite aux prestataires : **on demande aux prestataires d'employer les moyens nécessaires au respect des bonnes conditions d'utilisation des sentiers**, à savoir:
  - ✓ Autant de passages de fauche que nécessaire pour que l'herbe sur l'emprise du chemin ne dépasse jamais 50 cm au long de la saison, c'est-à-dire de mi-Mai (ou de la fonte des neiges) à mi-October
  - ✓ Gestion des haies sur la durée totale des quatre années du marché pour maintenir une voûte à 3m minimum et des bas-côtés "propres" (sans repousse d'arbres) >> le prestataire décide des zones où passer chaque année pour satisfaire à cette obligation.

***Cette disposition du marché rend très important le rôle du référent PDIPR de la Commune, qui peut alerter le technicien de la Com Com si cette obligation n'est pas respectée. > des signalements ont été fait lors de l'inter-commission sur Cholonge et St Jean de Vaulx par les référents.***

**Montant total du marché : 98 595.80 € HT/an**

## PRÉSENTATION ET VALIDATION DU RÉSEAU PDIPR 2017-2022

Depuis la fusion des trois Com Com du territoire, des négociations sur la validation d'un nouveau réseau PDIPR ont lieu avec le Département. Les principes retenus ont été les suivants :

- ✓ Institution d'un **réseau primaire**, qui relie les Communes du territoire et permet de profiter des principaux points d'intérêt du territoire (points de baignades, activités de pleine nature, patrimoine bâti et les sommets et belvédère, principalement). Ce réseau a vocation à être plus "qualitatif" que le reste du réseau, avec des aménagements de confort et un balisage renforcé)
- ✓ **Un réseau secondaire**, permettant des variantes et aménagé de manière plus simple.
- ✓ **Un réseau communal**, qui permet de faire des boucles locales, à l'usage des habitants et des visiteurs pour leur ballades "dominicales". Ce réseau permet aux Communes de mettre en valeur leur territoire et leur patrimoine, mais ne constitue pas une priorité pour le Département ni pour la Com Com en termes de développement touristique. L'entretien de ce réseau n'est donc pas subventionné par le Département.

On peut cependant utiliser la signalétique et le balisage PDIPR jaune, contre un engagement des Communes à entretenir régulièrement le réseau, la signalétique et le balisage.

*Pour faciliter cet entretien, Fabien MULYK propose de passer un avenant au marché d'entretien, incluant les chemins non-labellisés. Des conventions avec les Communes fixeront les conditions de ce fonctionnement, à savoir : **entretien du réseau par la Com Com, y compris balisage et signalétique, et refacturation de l'intégralité des coûts aux Communes.***

***Cette proposition est validée par l'inter-commission, et sera transmise à l'exécutif, pour une exécution en 2018.***

Le Département avait fait plusieurs observations sur la première proposition de réseau, sur la base de ses orientations concernant le PDIPR [à l'échelle départementale](#) (voir carte annexée au CR):

- ✓ Un réseau capable de relier les différents territoires isérois, de mettre en valeur les points d'intérêts sportifs, de loisirs et patrimoniaux principaux.
- ✓ Un réseau à l'échelle du Département qui puisse être un support à l'itinérance.
- ✓ Un réseau qui n'a pas vocation à desservir les moindres recoins du territoire départemental, mais doit servir d'armature aux sentiers plus locaux (pas ou peu de "petites" boucles, de doublons et de cul-de-sac).

Un premier travail en coordination avec les Communes avait été fait pour limiter au maximum les boucles et les doublons, et améliorer les liaisons entre les territoires des ex-com com. La Commission considère que ce travail est abouti, et que les signalements du Département qui n'ont pas été traités se justifient notamment par :

- ✓ Les itinéraires du site VTT FFC "Matheysine-Vallées du Valbonnais", dont l'inscription au PDIPR garantit le bon entretien
- ✓ L'existence de plusieurs sentiers thématiques, souvent intercommunaux, qui sont inclus dans le réseau Primaire et souffriraient de voir une partie de leur tracé dé-labellisée.

- ✓ Un maillage plus fin des sentiers autour de sites touristiques très fréquentés pour diluer les flux et sauvegarder la diversité d'une offre de qualité (parcours sportifs / parcours familiaux / parcours pédagogiques)
- ✓ Des itinéraires "grands classiques" qui sont souvent en boucle et sont de toute façon fréquentés et prescrits par les hébergeurs et les prestataires touristiques.

Le résultat de ce travail sera présenté fin juin aux services du Département pour validation et signature de la convention. Les conventions de passage en terrain privé entre le Département et les propriétaires seront transmises dans la foulée.

#### QUESTIONS DIVERSES

Quelques modifications de mode d'entretien (Voirie, entretien mécanique/manuel) ont été demandées et effectuées. La traduction sur le terrain se fera sur l'année 2018 par avenant au marché.

Listes des travaux prévus en 2017:

				Budget TTC voté	75 340,00
Objet	Priorité	Montant HT (€)	Montant TTC (€)	Reste	
Fabrication signalétique	1	8 247,00	9 896,40	65 443,60	
Pose signalétique	1	15 943,00	19 131,60	46 312,00	
Liaison Ponsonnas/St Pierre de Méarotz	1	10 974,00	13 168,80	33 143,20	
Liaison la Haute Gorge/Rif Bruyant	1	18 417,79	22 101,35	11 041,85	
Balissage ajout 2016	1	2 000,00	2 400,00	8 641,85	
Entretien site VTT	1	3 375,00	3 375,00	5 266,85	
Chemin des Replats	2	6 066,50	7 279,80	-2 012,95	
Monteynard les Neys 2	2	9 600,00	11 520,00		
Chemin Soulier/St Michel	3	2 800,00	3 360,00		
Monteynard Les Neys 1	3	3 450,00	4 140,00		
<b>Total priorité 1</b>		<b>58 956,79</b>	<b>41 045,15</b>		
<b>Total priorité 1+2</b>		<b>6 066,50</b>	<b>48 324,95</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>80 873,29</b>	<b>67 344,95</b>		

Remarques:

- les priorités 1 sont absolument indispensables.
- Le Chemin des Replats (la Valette) est plus que nécessaire pour éviter une propriété privée et boucler un itinéraire.
- Les autres travaux sont nécessaires, mais peuvent attendre l'année prochaine (ils seront alors prioritaires)